



PREFET DES YVELINES

Cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Le 23 janvier 2015 à 08h30

BULLETIN D'EXPERTISE LOCALE D'ALERTE METEOROLOGIQUE

Météo-France prévoit sur le département des Yvelines des phénomènes météorologiques dangereux classés en **ORANGE** liés à un événement de type **NEIGE ET/OU VERGLAS**. Il convient d'être vigilant, de se tenir informé de l'évolution météorologique et de respecter les conseils émis.

1- Localisation et période :

Lieux concernés par l'événement : Yvelines (+région île de France)

Début de l'événement : samedi 24 janvier 2015 à 04h00

Fin de l'événement : samedi 24 janvier 2015 à 11h00

2- Description

Situation actuelle : Temps froid et sec.

Evolution prévue : Un épisode de temps couvert avec des précipitations arrive en fin de nuit prochaine sur une zone de temps froid. Ces précipitations se produiront sous forme de pluies verglaçantes généralisées sur notre région. Avec le redoux attendu en milieu de matinée de samedi, les précipitations se transformeront en pluie

Fait nouveaux :

3- Qualification de l'événement

Épisode hivernal non exceptionnel pour les régions concernées mais suffisamment notable pour rendre les conditions de circulation difficiles.

4- Conséquences possibles :

- Des chutes de neige ou du verglas, dans des proportions importantes pour la région, sont attendues.
- Les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés.
- Les risques d'accident sont accrus.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

5- Conseils de comportements :

- Soyez prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer.
- Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation auprès du centre régional d'information et de circulation routière (CRICR).
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire.
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.
- N'utilisez pas pour vous chauffer :
 - des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braseiro ; etc.
 - les chauffages d'appoint à combustion en continu.